

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance: Mme VUILLEMIN Maddy

Absent Excusé : BRISEBARD Raphaël

Absent : VUILLEMIN Charly

1) transfert de compétence plans locaux d'urbanisme et cartes communales à la CCPR.

Lors de sa séance du 10 septembre 2025, la CCPR a délibéré favorablement sur la prise de compétence relative aux plans locaux d'urbanisme et cartes communales (19 Pour, 4 contre, 1 abstention)

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce transfert.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Toutefois, si une minorité de blocage composée d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose par délibération, le transfert ne pourrait avoir lieu.

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence PLUI à la CCPR.

Résultat du vote : 8 pour 0 contre 1 abstention

2) Demande de soumission de la parcelle B13 au régime forestier ONF

Le conseil municipal demande :

- L'autorisation de faire appliquer le régime forestier à la parcelle cadastrale suivante :

Territoire communal : LE BIZOT

Lieu dit : A la Côte

Section et N° : B 13

Surface totale : 0ha 79a 90 ca

Surface à soumettre : 0ha 79a 90 ca

Le conseil municipal assure que la parcelle citée ci-dessus est parfaitement bornée et délimitée. Elle ne peut donc faire l'objet d'aucune contestation.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3) Destination des coupes 2026

Le marché du bois reprend car cette année les bois scolytés ont fortement diminués. La possibilité de coupe redevient enfin à une année normale 1 500 m3.

Pour l'année 2026, il sera mis en vente dans un premier temps 70 % des volumes possibles.

Le conseil valide le programme de coupes pour 2026 ainsi :

400 m3 dans la parcelle 11, bonne qualité Le bois bannal

500 m3 dans la parcelle 1, bonne qualité La Verdage

180 m3 dans la parcelle 8, bonne qualité La Côte

Comme ce sont des beaux bois, le garde nous propose de vendre ces 3 lots en contrat d'approvisionnement. C'est nous qui choisissons le bûcheron.

Une vente de bois entre habitants aura lieu prochainement (reste 1 lot dans la parcelle 4, 1 lot dans la parcelle 13, les autres seront marqué dans la parcelle 11).

Un habitant de Pilatre demande à acheter un lot de bois communaux feuillus chablis dans le communal de Pilatre.

Le conseil refuse cette demande.

3) Travaux de voirie VC6, route du Bizot au Mémont

La 2^{ème} partie de la route se dégrade fortement : gel ; dégel, travaux forestiers.

Nous avons déposé une demande de subvention DETR en septembre 2024. Notre dossier n'a pas été retenu en 2025, sera revu en 2026, mais les dossiers de voirie ne sont pas prioritaires.

Devis de 2023 FCG pour route en enrobé : 45 610 € ht (54 732 € ttc)

bicouche

Le conseil décide de ne faire que l'entretien (rebouchage des trous) et non les travaux d'enrobé.

6 pour le rebouchage des trous

1 abstention

2 pour les travaux d'enrobé

4) Devis de signalisation verticale

Suite à notre visite sur le terrain, un devis a été demandé à l'entreprise RPS, pour le renouvellement des panneaux de signalisation vieillissants.

Montant du devis : 2 941.20 € ht (3 529.44 € ttc)

La dépose et pose des panneaux est de 845 € ht.

Le conseil municipal valide ce devis, avec la pose.

5) Devis pour réfection de l'éclairage de la fontaine du Piot

Pour les travaux de rénovation du mur de soutien au Piot, 1 poteau électrique a dû être déplacé et des travaux des réseaux : électricité, téléphone fibre, éclairage public ont été réalisés. Une gaine était prévue pour le raccordement de l'éclairage public de la fontaine. Pour la retrouver, on a dû re-contacter l'entreprise BDTP, faire appel aux employés intercommunaux.

Comme l'entreprise BALOSSI ne répond pas à nos appels, l'entreprise LAB nous propose un devis de 1 162.66 € ht (1 395.19 € ttc) pour l'alimentation sous terrain de l'éclairage de la fontaine.

Le conseil valide ce devis.

6) Bail du garage de Mme ESTERMANN Bernadette, modification

Le conseil a pris une délibération le 20 mai 2025 pour louer le garage de l'ancienne école à Mme ESTERMANN Bernadette à partir du 01 juillet 2025. Celle-ci a voulu voir les locaux avant de signer le bail. Si bien que l'entrée dans les locaux doit être modifiée au 01 septembre 2025.

Le conseil valide la date d'entrée des locaux au 01 septembre 2025. Le reste des clauses restent inchangées.

7) Demande de résiliation du bail du local de dance.

MME LE Maire donne lecture d'un mail de Mme DE HASS Camille demandant la cession du bail du local de pole dance au 30 septembre 2025.

Celle-ci est dans l'incertitude concernant la suite de l'activité. Camille quitte la région mais aurait voulu qu'une activité dance continue. Elle a lancé une pétition en ligne.

Elle demande à faire l'état des lieux le lundi 29 septembre en matinée.

Le conseil prend acte de la résiliation du bail au 30 septembre 2025.

8) Remboursement des frais d'accompagnatrice 2024*2025 par la commune du Narbief

Le coût des frais de l'accompagnatrice (Marie France) pour l'année passée 2024*2025 s'élève à 6 638.17 € (5 638.17 € accompagnatrice + 1 000 € de frais de déplacement).

Il n'y avait que 8 enfants de 6 ans et – dans le bus, soit un coût de 829.77 € par élève (991.85 €/élève l'an passé).

Coût pour LE BIZOT : 6 X 829.77 = 4 978.63 €

Coût pour NARBIEF : 2 X 829.77 = 1 659.54 €

Le conseil donne son accord pour cette participation.

9) Renouvellement de contrat pour Mme PERSONENI Marie-France pour 2025*2026

Mme Le Maire expose que le contrat à durée déterminée de Mme PERSONENI Marie-France, pour sa fonction d'accompagnatrice est arrivé à échéance le 04 juillet 2025. Comme elle est d'accord de continuer pour une année (après retraite), Mme le Maire propose donc d'établir un nouveau contrat à durée déterminée du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026 à Mme PERSONENI Marie-France, pour la fonction d'accompagnatrice.

Après l'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à établir et signer un contrat de travail à durée déterminée du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026 à Mme PERSONENI Marie-France dans la proportion de 7.41/35ème.

10) Modification du nombre d'heures hebdomadaires de Sylviane

Une réunion avec les 4 maires ou adjoint a eu lieu le mardi 9 septembre à 9h au BIZOT.

Actuellement il y avait un arrangement entre Sylviane et Evelyne pour effectuer 1 temps complet et ½ temps sur les 4 communes. Donc les 4 communes avaient un contrat avec Evelyne jusqu'au 30 août 2025.

La commune du Mémont ne veut pas renouveler le contrat de Mme MOUGIN Evelyne, secrétaire.

La commune du NARBIEF souhaite reconduire son contrat jusqu'au 30 mai 2026, pour 10 heures hebdomadaires.

Ce qui implique de revoir la répartition du nombre d'heures de Mme TRIMAILLE Sylviane, à partir du 01 octobre 2025.

La répartition actuelle date du 01 février 2002, date du protocole d'accord pour le passage aux 35 h de Mme TRIMAILLE Sylviane.

En accord avec les communes de LA BOSSE, LE MEMONT et LE NARBIEF, Mme Le Maire propose l'accord suivant :

Le nombre d'heures hebdomadaires de la commune de NARBIEF passerait de 8 à 2 (- 6h)

Le nombre d'heures hebdomadaire de la commune de LE BIZOT passerait de 13.50 à 18.50 (+ 5h); (Evelyne avait 6.75h)

Le nombre d'heures hebdomadaire de la commune de LA BOSSE passerait de 7.25 à 8.25 (+1h); (Evelyne avait 3h)

Le nombre d'heures hebdomadaire de la commune de LE MEMONT resterait de 6.25 ;

Le total du nombre d'heures hebdomadaires des 4 communes pour Sylviane reste à 35h.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Mme le Maire.
Mme TRIMAILLE Sylviane, secrétaire générale de mairie effectuera 18.50 h hebdomadaire à compter du 01 octobre 2025 pour la commune de LE BIZOT.
Le conseil municipal valide le nombre d'heures hebdomadaires de Sylviane.

11) Demande d'achat de terrain d'aisance

Mme le Maire donne lecture d'une demande d'achat de terrain d'aisance par M. VUILLEMIN Florent et Mme PONCET Flora, domiciliés 4 rue Sous le Bois.

Le terrain se situe entre la maison et la voirie, parcelle cadastrée section B N°409.

IL n'y a pas de réseau sur cette parcelle mais une servitude de passage doit être créée pour accéder à un sentier.

Une demande similaire a été faite en 2012 et n'a pas aboutie.

Le conseil municipal prévoit un RDV sur le terrain afin de délibérer.

• Affaires diverses

- La signature de la cession de terrain indivision ESTERMANN n'a toujours pas eu lieu manque une procuration.
- Concernant les travaux en cours, la bouche à incendie à La goulaye est installée, Philippe a fini les travaux du cimetière, il a fait aussi 2 ou 3 bricoles en plus (grotte, pose d'un regard), l'entreprise AEL a fini aussi les escaliers devant l'Ecolette et le mur de l'église en descendant à la chaufferie. Tous ces travaux sont conformes aux devis.
- Les travaux de l'antenne relai devraient démarrer
- L'adhésion de Noël Cerneux au Syndicat d'eau est actée . La demande de LA BOSSE est en cours, grosse réunion vendredi 19 septembre et figurera à l'ordre du jour du prochain au comité syndicat du Haut Plateau le 26 septembre.
- Fonctionnement de la CCPR, démission des membres du RUSSEY

- Le recensement de la population aura lieu en février 2026, recrutement d'un agent recenseur

- Réunion pour le transfert assainissement lundi 20 octobre et mercredi 03 décembre

- Réunion pour le PLUI 26 novembre

Fin de séance à : 22h30

Mme le Maire
RENAUD Marlène

